

## **COMPTE RENDU ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES EXTRAORDINAIRE DU 12 AVRIL 2026**

Nombre de membres connus	85
Nombre de présents	12
Nombre de procurations	9
Nombre de voix totale	169
Nombre de voix présentes ou représentées	47
Quorum	85

Après avoir excusé le président Gilles VIVET absent pour raison de santé et à qui il est souhaité un prompt rétablissement, Gérard DESCHAMPS- BERGER ouvre la séance de l'AG extraordinaire à 9h30.

### **Étude des modalités de modification de la piste pastorale de la Cote avec son financement**

Cette piste présente un problème de sécurité dans un virage et pour y remédier il est nécessaire d'en modifier le tracé.

Pour ce faire devis est demandé à QUEY Sylvain SASU pour une reprise suivant tracé vu avec Gilles VIVET et l'alpagiste.

Ce devis se monte à 8160 € TTC.

Pour le financement une demande de subvention a été envoyée à la commune et les travaux sont conditionnés par son accord.

Serge GOMBERT représentant la commune de St Marcel fait part de remarques de certains conseillers municipaux qui demandent à l'AFP d'être vigilante dans le choix des travaux à l'avenir pour éviter des dépenses inconsidérées de l'argent public. Il lui est précisé que la piste réalisée est conforme au projet initial et que c'est à l'usage qu'un problème de sécurité dans un virage est apparu.

Le devis est voté et accepté à l'unanimité

Nombre de votant	<b>47</b>	Suffrages exprimés	<b>47</b>
Pour l'adoption	<b>47</b>	Contre l'adoption	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>	Refus de vote	<b>0</b>

### **Travaux réalisés par le groupement pastoral des 2 jumeaux et remboursement étalé par l'AFP**

A ce jour le groupement n'a donné qu'un accord oral sur les travaux d'empierrage qu'il envisage de faire en déduction de loyers perçus sur l'alpage. Il est décidé d'envoyer un mail au président pour qu'il engage le groupement par écrit.

L'AG valide ce principe sous réserve d'accord écrit du groupement

Nombre de votant	<b>47</b>	Suffrages exprimés	<b>47</b>
Pour l'adoption	<b>47</b>	Contre l'adoption	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>	Refus de vote	<b>0</b>

### **Matinée des propriétaires sur Montfort**

La matinée de travail sur l'alpage est annulée

Celle prévue le 25 avril sur Montfort, devant l'absence de volontaires est aussi annulée. Elle devait porter sur l'enlèvement des arbres sur le Gelaz et la remise en état de la parcelle 1412.

Concernant le Gelaz, Pierre Vincent VIBERT se propose de faire le nécessaire.

Pour la parcelle 1412 l'AFP est toujours en attente de l'accord des 2 propriétaires pour la réintégrer dans le périmètre AFP. A ce sujet Pierre Vincent VIBERT du GAEC La Ferme de Montfort est d'accord pour l'entretenir à condition qu'elle soit entièrement défrichée.

Décision sera prise à réception de l'accord des 2 propriétaires

## Questions diverses

Gérard KRATZ va prendre contact au nom de l'AFP avec le Rucher du Val Coisin pour qu'à la fin de la miellée toutes les ruches soient enlevées.

La convention liant l'AFP au rucher est renouvelable chaque année par tacite reconduction dans la limite de 9 ans. Dans le cas d'une dénonciation un préavis de 3 mois est précisé. Elle a été signée le 28 mai 2020 et court jusqu'en 2029 sauf dénonciation.

A voir l'année 2027 si on l'a reconduit ou pas.

Séance levée à 10H15

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le :12/04/26

Et de la réception par la tutelle le :